PARIS PLAISIRS

Les drames du grand monde

Assassinat de la Mère du Carrossier. — Un mystérieux suicide. — Un cas de vivisection. — Les [illegible]

Paris, 30 novembre. — L'assassin de Mme du Carrossier a été transféré à la prison de la Santé.

M. André ne s'est pas occupé lundi du drame de la rue de Provence. C'est M. Henri Robert qui est chargé de la défense du comte Corsangue.

Disons que ce monsieur si fort entiché de religion et qui suivait fidèlement toutes les pratiques catholiques, en faisant graver, à peine mariée et en possession de la fortune de sa femme, mena une conduite de débauches condamnée par ses collègues. Mme du Carrossier a intenté contre lui une demande en séparation de corps et de biens.

C'est alors que, suivant les procédés chéris, il accusa sa femme d'entretenir des relations avec son mari.

Voici, du reste, un trait qui achève de dépeindre son caractère. (Le renseignement suivant a été pris ferme, au cours d'une enquête sur le procès dont [illegible]).

Au cours de l'enquête préliminaire au jugement, il était rendu chez un photographe de la ville et lui avait demandé de ne pas [illegible] sur un client de M. Lenoir.

Le photographe ayant répondu affirmativement, M. de Corsangue lui demanda s'il consentirait à faire quelques épreuves. Sans défiance, le photographe accéda à ce désir, et prit la comédie de revenir deux jours plus tard.

Dans l'intervalle — par pur hasard — il apprit ce que M. de Corsangue pouvait faire des photographies de Mme l'épouse tout simplement les placer dans les papiers de sa femme... et les découvrir ensuite, incidemment !

Naturellement, quand le comte revint, le photographe le mit à la porte.

Quant les conséquences du jugement qui prononçait la séparation, le suivant est à relever.

Attendu qu'au mois de juin 1890, à Arcachon, son mari a eu lieu, au cours de laquelle des coups réciproques ont été échangés.

« Que Corsalier a jeté sa femme à terre, l'a mise à la gorge en disant : « Puisque vous ne voulez pas revenir, je vais vous étrangler, etc. »

Et ce ne sont là que des faits précis, indiscutables, alors qu'on raconte bien d'autres vilaines histoires que ce monsieur qui se combat aussi apte à manier le sanin que le chapeleit.

Déraillement sur la ligne de l'Ouest

Nouvel accident — Dégâts matériels

Bayeux, 30 novembre. — Ce matin, à sept heures, trois wagons de train de marchandises n° 5465 ont déraillé près de notre gare, sur la traversée de la ligne 4093.

Les voies montante et descendantes ont été par ce fait complètement interceptées.

La machine et le wagon de secours demandés au dépôt de Caen ont permis de hâter le déblaiement, et ce matin à dix heures, la circulation était rétablie.

Ce déraillement a occasionné de nombreux retards sur les lignes de Lisieux, Saint-Lô et Cherbourg.

Le commissaire de surveillance de Caen se rend sur les lieux pour procéder à une enquête administrative.

La catastrophe du Sud-Express

Les conclusions de l'enquête. — La justice est au sée de l'affaire

Paris, 29 novembre. — M. Lax, ingénieur, directeur du Contrôle de la Compagnie des chemins de fer du Midi, est rentré hier à Paris, après avoir pris sur place l'enquête dont il était dès chargée par M. Pierre Baudin sur la catastrophe de Saint-Gaours.

Il a remis ce matin son rapport au ministre des travaux publics qui a décidé que les conclusions n'en seraient pas publiées.

Sur l'ordre du procureur général, ce rapport devra être remis à l'autorité judiciaire qui aura à continuer l'examen des faits pouvant se rapporter aux culpabilités et qui se réserve le droit et la suprématie d'établir les concussions délictueuses.»

C'est donc à M. Monis, ministre de la justice, qu'il appartient maintenant de faire connaître ce qu'il a donner, le rôle du ministère des travaux publics devant se borner à éclairer la justice.

Condamnation à mort

Nancy, 29 novembre. — La Cour d'assises de Nancy vient de condamner à la peine de mort le nommé Georges, dit Ernest Keisfenstein, l'assassin de l'économe de Malgrange.

A L'ÉTRANGER

Le voyage de M. Krüger

Marseille, 30 novembre. — M. Kroff vient d'arriver à Marseille apportant officiellement le *Gelderland* à Djibouti pour s'embarquer sur le *Lion*.

Le préfet, M. Grimanelli s'est entretenu avec M. Krydé des détails de la cérémonie de ce soir.

Le président à Djibouti

Marseille, 30 novembre. — Le *Journal de Djibouti*, arrivé aujourd'hui à Marseille par le *Lion*, contient sur le séjour du président Krüger, une série de détails à l'hôte de la France, d'intérêts [illegible].

A l'arrivée du *Gelderland* à Djibouti, se trouvaient déjà deux navires de guerre, le transport *Drôme* et le croiseur *Catinat*.

Aussitôt mouillé, le *Gelderland* a tiré une salve de vingt et un coups de canon pour saluer le terre française. Le *Catinat* rendit les salves et le vaisseau hollandais mina ensuite de dix coups de canon le croiseur français, qui rendit immédiatement coup pour coup. La canonnade dura toute minute.

La population de Djibouti, mise en éveil, devine que le président Krüger a pu être approché. Il convient de signaler qu'un [illegible] malade du pays qui lui endoloirit le visage.

Il est habillé d'une redingote noire; le série est coiffée d'une simple casquette de voyage. A la chaleur d'un de ces matins est suspendu sur [illegible] et se montant les deux [illegible] les républiques sœurs du Sud africain.

A la nouvelle de la prise de Kimberley, Mesdames Krüger, Kruger et Wessels, le président Krüger est en parfaite santé physique et morale, sauf un rhume.

Le Krüger a exercée les visiteurs des témoignages de sympathie qu'il a reçus en ajoutant : « Je suis heureux que des Français aient en Transvaal [illegible] de venir s'apporter de bonnes nouvelles [illegible] mes compatriotes. »

M. Krüger confirme que les Boers se battent sans fut, beaucoup mieux que n'auraient les Français. Il ajoute que les Anglais, qui [illegible] Pretoria, il [illegible] contre les [illegible] Anglais, qui [illegible] ont [illegible] de l'Europe tout ce qui se passe au Transvaal.

M. Krüger [illegible] Pretoria, il [illegible] Pretoria, [illegible] Pretoria, [illegible] Pretoria,